

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du premier rapport d'activité du Corps préfectoral et vernissage du livre « Les Préfets vaudois »

Avec l'objectif de mieux faire connaître la diversité de leurs activités et leur rôle de magistrat de proximité, les préfètes et les préfets ont établi pour la première fois un rapport d'activité destiné au public. Parallèlement, une version actualisée et enrichie de l'ouvrage de Maurice Meylan « Les Préfets vaudois, acteurs et actrices du Pays de Vaud » est également publiée. Représentant le Conseil d'Etat auprès des autorités communales et de la population de son district, le préfet exerce de multiples tâches.

Autorités paritaires chargées de tenter la conciliation entre bailleurs et locataires, les commissions de conciliation ont traité 3952 litiges en 2013 et ont tenu 2667 audiences. Près de 51% des audiences se sont achevées par une conciliation. Egalement compétentes pour rendre des propositions de jugement lorsque la conciliation n'a pas abouti, plus de 60% d'entre elles ont été acceptées par les parties. Il en résulte que plus de 80% des litiges de bail sont définitivement traités par les commissions de conciliation. En matière de contraventions, les préfets ont rendu l'an dernier plus de 42'000 ordonnances pénales, dont 80% concernent des infractions de circulation routière. Ils sont également appelés à prononcer des amendes dans des domaines aussi différents que la consommation de stupéfiants, le transport des voyageurs, l'AVS, l'aide sociale, l'enseignement obligatoire, ou encore l'aménagement du territoire ou la police des chiens.

Les préfets assurent le lien entre l'Etat, les communes (318) et associations de communes (158). Ils exercent une surveillance, mais jouent aussi un rôle de coordination et de conseil. Parmi leurs autres missions, on peut citer la mise en oeuvre de politiques publiques, le développement régional ou encore la coordination de la prévention de la violence et des incivilités chez les jeunes. Les préfètes et les préfets attachent une grande importance à la conciliation. Ils offrent leurs bons offices pour trouver des solutions d'apaisement dans toutes sortes de litiges. Dans les districts, les préfets sont proches de la population, des autorités communales et des autres acteurs locaux et régionaux, qu'ils peuvent réunir et activer. Ils sont à la fois des intermédiaires privilégiés et des médiateurs attentifs et pragmatiques.

Afin de permettre à tout un chacun de porter un regard sur l'histoire de l'institution préfectorale, une version complétée et enrichie du livre de Maurice Meylan « Les Préfets vaudois, acteurs et actrices du Pays de Vaud » vient de sortir de presse, après une première édition parue en 1994. L'occasion de montrer qu'elle s'est adaptée aux changements de la société vaudoise tout en gardant son visage humain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2014

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 40 01 ; Corps préfectoral, Jean-François Croset, président et préfet du district de Lavaux-Oron, 021 316 07 10. Référence : « Les Préfets vaudois, acteurs et actrices du Pays de Vaud », Maurice Meylan, édition Cabédita 2014

[Presentation - prefets](#)

[Rapport d'activité Corps préfectoral](#)